

La mise en révision de l'Agenda 21

La mise en œuvre effective de la révision de l'Agenda 21 a été officiellement lancée le 18 février 2019. Celui-ci est en phase avec l'élaboration du PLU, notamment des prescriptions contenues dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Il est impératif que les nouvelles actions de l'Agenda 21 soient en cohérence avec cet important document qui engage l'avenir de notre ville pour les années à venir. Dans le PADD, des objectifs en faveur du Développement Durable ont été inscrits en amont de la révision de l'Agenda 21.

Comme nous l'avons déjà écrit dans un précédent magazine, la nouvelle version de l'Agenda 21 sera orientée selon 4 axes, déclinés en actions atteignables au moyen d'une ou plusieurs mesures. Les trois premiers correspondent aux trois piliers sur lesquels repose le Développement Durable : l'Environnement, le Social et l'intergénérationnel, et l'Économie.

1 Le premier axe s'intitule « *Un Environnement et un Cadre de vie préservés au sein d'une ville verte* ». Plus que jamais chacun se rend compte des atteintes à l'environnement, de la chute inquiétante de la biodiversité, du changement climatique qui s'opère. Il n'est plus possible d'envisager l'avenir, celui de nos enfants, sans réagir face à ces différentes menaces. Des actions doivent aussi être poursuivies ou engagées pour préserver et améliorer notre cadre de vie, avec une nécessaire reconquête du végétal dans les espaces urbanisés.

2 Dans le deuxième axe, « *Une ville soucieuse de tous ses habitants* », il s'agit de prendre en compte un développement mesuré et humain qui réponde aux besoins des Deuillois en matière de solidarité, de santé, de nécessaires actions intergénérationnelles au travers du sport, des loisirs, des manifestations de la Ville.

3 La troisième orientation « *Favoriser la mobilité, l'emploi et l'économie locale* » fait partie intégrante des préoccupations en matière de Développement Durable. Favoriser l'économie locale, c'est donner des chances supplémentaires à nos concitoyens de trouver un travail sur place en améliorant leur qualité de vie. Il s'agit aussi d'éviter des déplacements inutiles en minimisant les impacts de la circulation automobile. La création d'un réseau de circulations douces doit aller dans ce sens. Par ailleurs, ce volet de l'Agenda 21 doit inclure des actions favorisant le recours aux transports en commun en optimisant, entre autres, les itinéraires des bus.

4 Enfin, pour répondre au quatrième axe « *Une ville exemplaire et éco-responsable* » la collectivité doit se fixer des objectifs pour que son fonctionnement soit en cohérence avec les impératifs du Développement durable. Des actions déjà contenues dans l'actuel Agenda 21 doivent être reprises, amplifiées ou redéfinies, à côté de nouvelles mesures à élaborer.

Des enjeux environnementaux essentiels

Au-delà des sujets classiques concernant l'Environnement, comme le tri et la bonne gestion des déchets ou la lutte contre les nuisances de toutes sortes, qui ont fait l'objet de mesures dans la première version de l'Agenda 21, et qui doivent être poursuivies, nous sommes face aujourd'hui à deux défis majeurs : l'indispensable transition énergétique et la reconquête de la biodiversité.

ENVIRONNEMENT



Nous avons déjà eu l'occasion de rappeler ce qui pu être fait à Deuil-La Barre depuis 2011 pour réduire les consommations d'énergie et s'engager dans une transformation progressive des sources d'énergie. Pourtant, pour répondre à la menace climatique bien réelle qui pèse sur la planète il va falloir aller plus loin dans la mise en place de mesures propres à **diminuer significativement les émissions de gaz à effet de serre**. Ceci vaut pour la collectivité, mais aussi pour les citoyens sans lesquels rien ne sera possible. L'avis des Deuillois sur cette question, qui pourront s'exprimer lors d'une phase de concertation, permettra de dégager des engagements indispensables en faveur de la transition énergétique.

L'autre grande préoccupation d'aujourd'hui concerne le **déclin dramatique de la biodiversité** en Île-de-France. Depuis 2002, 21% des oiseaux ont disparu dans notre région pour ne citer que ce chiffre. À Deuil-La barre, nous avons la chance d'avoir des zones naturelles permettant aux espèces de trouver un refuge et il nous faut préserver cet atout. Pour la zone urbanisée, des mesures fortes doivent être mises en place pour reconquérir la biodiversité. Ainsi, par exemple, il faut lutter contre les pollutions de toute sorte, gérer certains espaces verts en mode « nature » pour y recréer de la biodiversité, modifier progressivement la typologie des massifs fleuris en introduisant des plantes mellifères propres à attirer les insectes pollinisateurs ou encore accompagner le réseau de circulations douces par des plantations favorisant les oiseaux et les insectes. L'avis des associations spécialisées sera requis dans l'élaboration des actions sur la reconquête de la biodiversité.

AGENDA 21
Deuil-La Barre

Les modalités et le calendrier de mise en révision de l'Agenda 21

Une réunion de lancement de la révision de l'Agenda 21 a été organisée le 18 février 2019. Son objectif était de demander aux élus et aux services de la ville de réfléchir, chacun dans leurs domaines de compétences, sur de nouveaux engagements en faveur du Développement durable. Le même travail a été demandé aux membres de la commission « Développement durable, Environnement et Cadre de vie » lors de sa séance du 22 février. La date de remise des contributions et des propositions a été fixée au 30 avril.

Une concertation sera organisée en mai et juin avec les associations et les Deuillois désirant apporter leur contribution à l'Agenda 21. **Six ateliers seront organisés** pendant cette période, à raison de deux réunions par axe de travail. Les dates retenues sont **les 13 et 16 mai, le 20 mai et le 23 mai, le 28 mai et le 11 juin**. Le thème de chaque atelier sera communiqué prochainement en fonction de la date correspondante.

Une compilation de toutes les contributions sera ensuite réalisée de juillet à fin septembre. Un arbitrage devra être effectué sur chacune des actions pour vérifier leur degré de faisabilité et la capacité de la collectivité à répondre aux engagements financiers nécessaires à leur réalisation.

La dernière phase concernera la rédaction de l'Agenda 21 qui est programmée au cours du dernier trimestre 2019. ■



.....
+ Pour toutes questions sur l'Agenda 21, contactez le 01 34 28 65 32